



## Charlie Hebdo Officiel

30 novembre, 12:30 · ✨

Pour le droit de défendre n'importe quoi, y compris l'ignoble

Le billet du jour, par Guillaume Erner

Je n'ai pas un argument contre les discours hostiles à l'IVG ; j'en ai mille. Du droit des femmes à disposer de leur corps, jusqu'à la certitude qu'aucune de ces IVG n'est décidée de gaieté de cœur. Mais comment comprendre cette proposition de loi visant à « condamner les sites Internet accusés d'exercer des pressions psychologiques ou morales afin de dissuader de recourir à l'IVG » ? En janvier 2015, nous étions tous Charlie pour défendre le droit à la caricature, au blasphème, en somme pour défendre le droit de diffuser des opinions, même dégueulasses. Il y a ce qu'interdit la loi – les incitations à la haine, le révisionnisme, etc. – et tout le reste, qui doit être autorisé. Parce que, sinon, ce serait trop simple : se battre pour défendre le droit de dire des choses justes et morales, c'est un peu court... Vous vous souvenez de la phrase attribuée à Voltaire, usée par des générations de lycéens, « je ne suis pas d'accord avec ce que vous venez de dire, mais je me battrai jusqu'au bout pour que vous puissiez le dire ». Eh bien, oui, cette phrase doit s'appliquer à toutes les opinions, même celles que l'on trouve ignobles, tant qu'elles sont autorisées par la loi. Ce délit d'entrave à l'IVG est une très mauvaise nouvelle pour tous ceux qui sont favorables au droit à l'avortement. Croyons-nous nos arguments si faibles qu'il faille interdire ceux de nos adversaires ?